

obligations que leur imposait le permis canadien obtenu aux termes du même accord.

Au cours des négociations qui s'ensuivirent à Ottawa, il fut convenu qu'une partie des droits concédés par le Canada aux États-Unis sous le régime de l'accord seraient suspendus jusqu'à ce que fût connue l'issue de l'action entamée aux États-Unis. Ces difficultés sont maintenant aplanies. Le 5 février, les Colonial Airlines suspendirent l'action en cours et les autorités américaines s'occupent, à l'heure actuelle, de mettre au point les détails de procédure qui leur permettront d'octroyer à Trans-Canada le permis du service Montréal-New-York;* les nouveaux droits octroyés au Canada par l'accord de 1949 doivent entrer intégralement en vigueur dans le courant des prochaines semaines.

J'ai également exposé en novembre dernier, à la Chambre des communes, les difficultés qu'avaient rencontrées, à la frontière, certains Canadiens désireux de se rendre aux États-Unis. Depuis, des fonctionnaires de notre ministère, ainsi que le directeur de l'Immigration, ont conféré avec les fonctionnaires correspondants des États-Unis au sujet de ces difficultés qui suscitaient quelque inquiétude dans notre pays. Au cours des conversations, qui ont eu lieu le 5 décembre dernier, ils sont arrivés, après avoir étudié minutieusement toute la série des problèmes en jeu, à une conclusion qui permettra, à l'avenir, de réduire d'une façon sensible le nombre de ces regrettables incidents.

Au cours de la même déclaration, en novembre dernier, je disais que des négociations étaient en cours avec les États-Unis au sujet des droits et privilèges dont jouissaient les troupes américaines à Terre-Neuve. Ces discussions se poursuivent d'une façon satisfaisante, mais le nombre et la complexité des problèmes sont tels qu'il n'a pas encore été possible de les mener à terme.

Avant de terminer cette brève revue des questions d'intérêt commun pour le Canada et les États-Unis, je dirai un mot du nouveau traité concernant la dérivation des eaux du Niagara, qui a été signé le 27 février avec le gouvernement américain. En déposant ce traité sur le bureau de la Chambre, je précisais que nous ne sommes pas moins intéressés qu'auparavant aux travaux d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent depuis que la question du Niagara a trouvé une solution satisfaisante. Le Président des États-Unis a recommandé au Congrès, le 3 janvier dernier, dans son message annuel sur l'état de l'Union, de procéder pendant la présente session à la ratification de l'accord concernant le Saint-Laurent. Nous avons toujours le ferme espoir que le Congrès sera bientôt en mesure d'étudier cet important projet.

L'Europe

Depuis mon dernier rapport au Parlement sur le sujet, les démocraties libres d'Europe ont senti constamment s'affermir leur confiance et leur stabilité. Nul doute que ce progrès est dû, en grande partie, au renforcement de leur sens de sécurité—conséquence du Pacte de l'Atlantique—qui continuera à grandir à mesure que ces pays recevront des armements et des munitions. Ce progrès est également attribuable à la nouvelle impulsion que leur a donnée l'aide nord-américaine sur le plan économique, ainsi qu'au réveil de leur propre

* Ce service a été inauguré le 1^{er} avril.